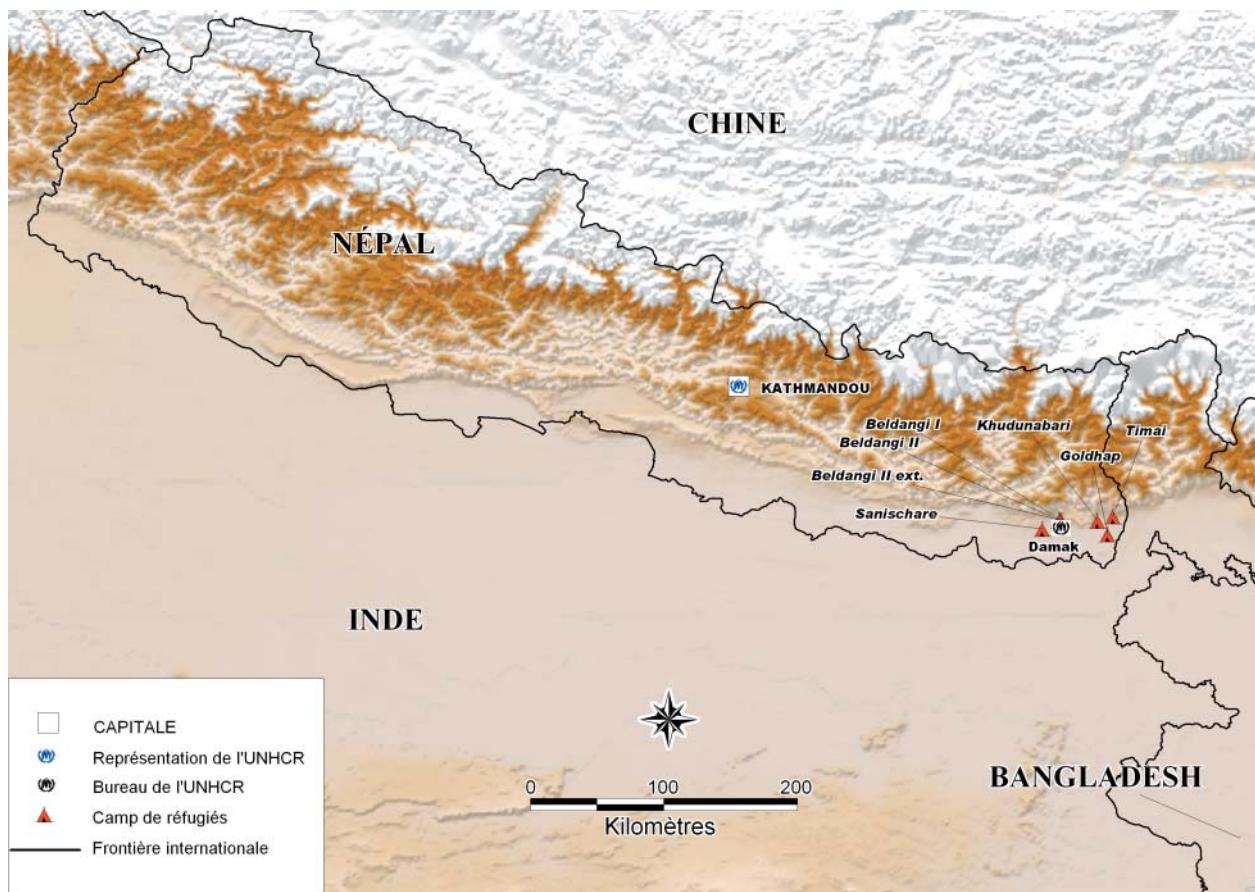


Népal



Environnement opérationnel

Contexte

En avril 2006, après des semaines de violences et de manifestations populaires, le roi Gyanendra a accepté de rétablir le Parlement et de permettre la formation d'un Gouvernement provisoire dans l'attente d'élections. En réaction, les rebelles maoïstes ont annoncé un cessez-le-feu de trois mois, prolongé de trois mois supplémentaires jusqu'au 31 octobre. Ce cessez-le-feu, accepté par les deux parties, a entraîné un apaisement de la violence à travers tout le pays. Toutefois, à l'heure de la mise sous presse, les pourparlers entre les partis politiques et les maoïstes n'avaient toujours pas débouché sur des avancées dans des domaines aussi fondamentaux que le désarmement, la réforme constitutionnelle, le rétablissement de la paix et les élections. À l'approche de la fin imminente du cessez-le-feu et de l'élection d'une assemblée constituante prévue pour avril 2007, le Népal semble se diriger vers une nouvelle période d'incertitude. Reste à savoir si les maoïstes prolongeront le cessez-le-feu au-delà d'octobre 2006 ou s'ils reprendront les armes.

Néanmoins, le cessez-le-feu a entraîné une période de relative stabilité et l'on a assisté à un regain d'intérêt de la communauté internationale pour le sort des quelque 100 000 réfugiés présents dans le pays. Les efforts déployés par plusieurs pays de réinstallation ont été déterminants dans la décision du Gouvernement népalais d'autoriser la

réinstallation d'un petit nombre de réfugiés vulnérables. De plus, le Népal a accédé à la requête de l'UNHCR, qui lui demandait depuis longtemps de procéder au recensement de la population des camps.

Besoins

Même s'il existe un véritable espoir de voir enfin des solutions se profiler à l'horizon pour les personnes réfugiées au Népal, celles-ci ne sont sans doute pas immédiates et l'UNHCR continuera dans l'immédiat à prendre soin de la population des camps. Les évaluations réalisées avec les partenaires et les commentaires des réfugiés et d'autres intervenants ont permis de cerner les lacunes dans les programmes et l'assistance mis en œuvre. Les principales lacunes résident dans l'absence de données personnelles complètes sur les réfugiés et de législation nationale en matière d'asile, ainsi que dans les problèmes de délivrance des documents essentiels tels que les certificats de naissance et de mariage.

La liberté de mouvement des réfugiés est entravée par l'exigence d'un permis de sortie. La plupart des camps sont dépourvus de forces de sécurité et d'éclairage public. Le manque d'espace et l'état de délabrement général des habitations et des infrastructures des camps, et en particulier des latrines, rendent les conditions de vie déplorables. Les possibilités d'emploi rémunéré sont extrêmement limitées et les autres moyens d'autosuffisance sont quasiment inexistantes.

Les Tibétains en transit continueront à avoir besoin d'une assistance et d'une protection, en particulier contre le refoulement.

Total des besoins : 6 975 643 dollars E.-U.

Objectifs principaux

- Rechercher des solutions durables au sort des réfugiés et des demandeurs d'asile afin de mettre un terme à leur séjour prolongé dans les camps, tout en continuant à veiller à ce qu'ils bénéficient d'une protection juridique et physique suffisante.
- Prévenir le refoulement des nouveaux arrivants tibétains.
- Assurer la protection internationale des réfugiés et des demandeurs d'asile individuels en attendant l'évaluation de leurs demandes et prodiguer une assistance financière aux réfugiés en attendant que des solutions durables soient mises au point.
- Appuyer les efforts entrepris pour apporter une protection et des solutions aux personnes déplacées à l'intérieur du pays à la suite du conflit. Collecter des informations complètes sur la situation des déplacés internes et veiller à ce qu'ils bénéficient de leurs droits fondamentaux en tant que citoyens népalais, y compris du droit de regagner leur domicile dans la sécurité et la dignité.

Cibles prioritaires pour 2007

- Le profil de la population des camps et de la composition des ménages sera établi.
- Toute l'assistance prodiguée aux réfugiés des camps respectera les normes de l'UNHCR.
- Aucun nouvel arrivant tibétain ne sera refoulé.
- Tous les nouveaux arrivants du Centre d'accueil des Tibétains recevront des vivres, un hébergement et des soins de santé suffisants.

Stratégie et activités

L'UNHCR poursuivra son étroite coopération avec le Gouvernement, le Groupe restreint de pays de réinstallation et le Bhoutan, en vue de trouver des solutions durables au sort des réfugiés. Afin que la communauté réfugiée demeure pleinement impliquée, l'Organisation mène actuellement une campagne d'information, ainsi qu'un programme de terrain auprès de divers groupes de réfugiés.

La situation des réfugiés au Népal s'est politisée, un certain nombre de leurs préputus leaders s'opposant avec force à toute solution autre que le rapatriement. Bien que l'UNHCR respecte le droit des réfugiés à exprimer leur opinion individuelle et continue à considérer le rapatriement librement consenti comme la meilleure solution, il met en garde contre les pressions exercées pour entraver leur liberté de choix.

Tout en espérant une amélioration des perspectives de retour, l'UNHCR demande à ce que les réfugiés puissent opter pour les solutions qui se présenteront tant que les efforts de rapatriement demeureront au point mort. Il existe également des réfugiés pour lesquels l'intégration sur place constitue la meilleure option et il est important que l'éventail des possibilités offertes ne l'exclue pas. Les femmes réfugiées mariées à des citoyens népalais ont droit à la nationalité népalaise, de même que leurs enfants, ce qui pourrait permettre leur intégration sur place.

Tibétains

Dans l'immédiat, les nouveaux arrivants en provenance du Tibet continueront à rechercher une protection et une solution durable en Inde, qui devrait continuer à offrir des solutions *de facto* à la vaste majorité d'entre eux. Il est donc probable que l'UNHCR demeurerait chargé d'assurer la protection et l'assistance des nouveaux arrivants tibétains transitant par le Népal au cours des années à venir.

Les quelque 20 000 réfugiés tibétains arrivés au Népal avant 1990 se sont dans une large mesure intégrés sur place. Cependant, beaucoup de leurs droits n'ont toujours

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2007		Décembre 2007	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Bhoutan	107 200	107 200	103 000	103 000
	Tibet	20 000	-	20 000	-
	Pays divers	180	180	180	180
Demandeurs d'asile	Bhoutan	500	-	100	-
	Pays divers	80	-	80	30
Déplacés internes	Népal	100 000	5 000	-	-
Autres pers. relevant de la compétence de l'UNHCR	Bhoutan	10 000	-	10 000	-
	Tibet (nouveaux arrivants)	900	900	900	900
Total		238 860	113 280	134 260	104 110



Élection des représentants du camp de réfugiés.
UNHCR / A. Khatoon

pas été officiellement reconnus. De plus, le récent conflit entre le Gouvernement et les rebelles maoïstes a mis en lumière la précarité de leur situation. L'UNHCR plaide donc pour la délivrance de documents d'identité et l'enregistrement des naissances, des mariages, etc., ainsi que pour un soutien accru du Gouvernement aux Tibétains. Tandis que d'autres organisations se chargent de l'assistance, leur protection globale est en effet du ressort de l'UNHCR et des autorités népalaises.

Réfugiés urbains

En l'absence d'une législation nationale sur l'asile, le Gouvernement népalais considère les réfugiés officiellement reconnus comme des immigrants clandestins. Par conséquent, l'intégration sur place ne constitue pas une option viable. L'UNHCR tente donc d'identifier des solutions durables au sort des réfugiés urbains reconnus comme tels. Lorsque le rapatriement librement consenti n'est pas envisageable, la réinstallation dans un pays tiers demeure la seule option possible pour la plupart de ces personnes. Dans le climat extrêmement instable qui règne actuellement au Népal, l'Organisation traite très rapidement les dossiers de réinstallation.

L'UNHCR continuera à dispenser à ces personnes les services qui lui incombent au titre de son mandat. Mais son objectif à long terme, de même que pour les Tibétains, est de pouvoir transférer au Gouvernement le processus de détermination du statut des réfugiés.

Déplacés internes

Les retours spontanés de déplacés internes se sont poursuivis depuis le cessez-le-feu, y compris avec l'aide de certaines ONG. Néanmoins, ces retours ne s'inscrivent toujours pas dans un cadre clairement défini sous l'égide des Nations Unies.

L'UNHCR estime que les conditions d'un retour durable ne sont souvent pas réunies en l'absence d'un cessez-le-feu permanent et d'un processus de paix. En outre, rien n'a été entrepris pour remédier efficacement aux causes des déplacements, notamment aux graves violations des droits

de l'homme et aux infractions au droit humanitaire international commises par les deux parties. Par conséquent, il n'est pas exclu qu'elles puissent se reproduire à l'avenir.

Le retour des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du Népal, et notamment des individus visés par les rebelles, fera certainement l'objet de forts enjeux politiques au niveau local, où la question de la restitution et de l'indemnisation des propriétés foncières et immobilières est la plus sensible. En matière de protection, l'UNHCR et ses partenaires devront garantir à ces personnes la possibilité de rentrer dans la sécurité et la dignité et veiller à ce que leurs droits soient respectés.

En étroite collaboration avec l'OCHA et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNHCR élabore actuellement un cadre de protection global pour le retour des déplacés.

Contraintes

La capacité du Gouvernement à assurer la sécurité des réfugiés et du personnel humanitaire est limitée par le manque d'effectifs et les contraintes géographiques, ainsi que par des facteurs politiques. Dans l'environnement polarisé des camps, l'UNHCR vise à fournir aux réfugiés des informations exactes et complètes et à garantir la liberté de chaque individu à décider lui-même de son avenir. Les diverses tensions qui règnent au sein de la population des camps génèrent également un risque pour la sécurité des réfugiés, de l'UNHCR et de ses partenaires.

En ce qui concerne les déplacés internes, la viabilité des retours dépendra de la situation politique. Si le pays ne retrouve pas une paix durable et ne met pas un terme à l'instabilité politique et sociale, il ne sera pas possible d'assurer correctement leur protection et leur assistance.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

Nombre de bureaux	2
Effectif total	55
Fonctionnaires internationaux	9
Collaborateurs nationaux	39
VNU	4
JEA	3

Coordination

Les bureaux de l'UNHCR au Népal continueront à coopérer avec le Gouvernement et le Groupe restreint de pays de réinstallation sur les questions liées aux réfugiés résidant dans les camps. Au niveau des camps, l'Organisation continuera, comme les années précédentes, à coordonner

son action avec le PAM, l'UNICEF, le FNUAP, l'OCHA, l'ONUSIDA, ses partenaires opérationnels et ses partenaires d'exécution. L'UNHCR et le HCDH président conjointement le groupe de travail sur la protection des déplacés internes au niveau national. L'UNHCR préside en outre le groupe de travail consacré aux abris, qui s'intéresse également à d'autres aspects de l'assistance matérielle, tels que les besoins domestiques des déplacés. Enfin, l'OCHA est chargé de la coordination globale et des comptes-rendus des activités mises en œuvre dans le cadre de la Procédure d'appel global.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur.

ONG : Association du Barreau népalais (unité de Jhapa), *Association of Medical Doctors of Asia*, CARITAS (Népal), Fédération luthérienne mondiale.

Autres : *Forum for Protection of Public Interest*.

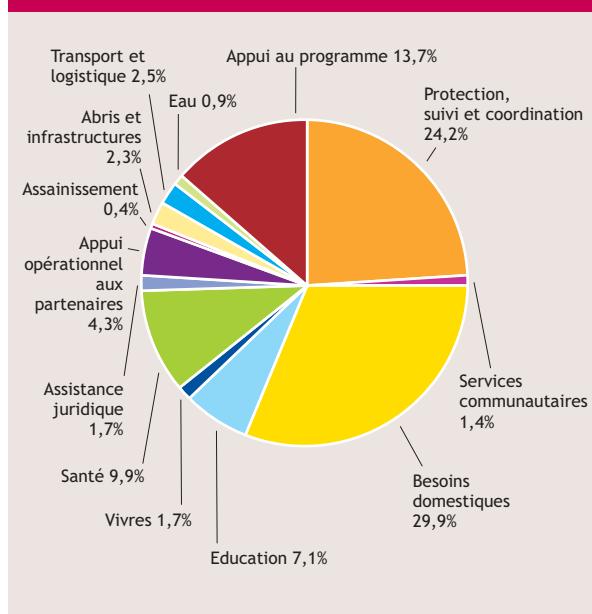
Partenaires opérationnels

Équipe des Nations Unies dans le pays.

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Protection, suivi et coordination	1 663 725	1 790 507
Services communautaires	92 859	82 665
Abris et infrastructures	159 186	183 270
Appui opérationnel (aux partenaires)	297 160	194 419
Assainissement	30 093	19 239
Assistance juridique	114 817	236 141
Besoins domestiques	2 054 683	1 347 547
Eau	61 771	61 220
Education	488 336	584 698
Santé	677 360	654 883
Transport et logistique	170 542	171 761
Vivres	114 193	236 231
Total des opérations	5 924 725	5 562 580
Appui au programme	940 717	1 413 063
Total	6 865 442	6 975 643

Budget-programme annuel par secteur en 2006



Budget-programme annuel par secteur en 2007

